

ROUBAIX

Bureaux : 29, rue Pavée. — Téléphone 9-51

La grève du Textile

L'INTRANSIGENCE PATRONALE A BENDU TOUTE ENTENTE POSSIBLE

Plusieurs déclarations ont été tentées hier par MM. Boulin et Robert, inspecteur du travail, en vue d'amener le Consortium et les syndicats à accepter un arbitrage ministériel qui aurait eu lieu lundi à Paris.

Les syndiqués ouvriers acceptaient, mais le Consortium ne consentait à cette suprême entente qu'à la condition expresse que l'on ne discutât que sur la base où ils s'étaient obstinément maintenus la veille à la préfecture, laquelle avait rendu toute entente impossible.

L'entrevue au ministère était donc inutile.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE 3 HEURES

La foule compacte qui obstruait le boulevard de Belfort connu par la voix des secrétaires LEBEVRE et DESMONT, le résultat et les détails sur l'entrainement de vendredi. La continuation de la grève fut décidée et unanimement les ouvriers accordèrent pleine confiance à leurs dirigeants.

Ceux-ci se sont réunis à 7 heures du soir, à la Paix. Ils ont immédiatement proposé le déclassement des machines et des métiers pour les modalités de son application.

AVIS IMPORTANT

Sont seuls autorisés au travail, les ouvriers et ouvrières des boulangeries, magasins du ravitaillement municipal, Etat-Civil, secours aux chômeurs, pompes funèbres, pompiers.

Le Meeting Socialiste de Roubaix

LE MEETING SOCIALISTE DE « LA PAIX »

ETIENNE SOUS LA PRESIDENCE D'HONNEUR DE JULES GUESDE ET CELLE EFFECTIVE DE ROGER SALENGRO.

Hier, à 7 heures du soir, eut lieu le meeting annoncé. La grande salle de la « Paix » fut de beaucoup trop petite pour contenir la foule des assistants.

LEBES détaila longuement la situation financière, les causes de la vie chère et exposa les mesures réclamées par la situation. Au premier rang de celles-ci, il signala la nationalisation des mines.

AURAY, maire de Fainin, remplaçant Paul Boncompagni, déclara qu'il s'attachait surtout à expliquer le déséquilibre de l'état social actuel ; il parla des bénéfices réalisés par les actionnaires des mines de Lens et d'Anzin, qui se montent à mille fois le capital primitif.

Il montra l'urgence et la nécessité d'une transformation de notre organisation économique et en exposa les moyens.

C'est un gros succès qui s'achève par le vote enthousiaste d'un ordre du jour appelant toute la force ouvrière à se maintenir dans la grève à s'unir étroitement pour le combat proche.

BAGAGES EGARES EN BELGIQUE

LOIS DES EVACUATIONS

La Fédération régionale des Oeuvres d'après-guerre, 2, rue de la Guerre, à Roubaix, nous prie d'informer les intéressés qu'elle n'a plus actuellement de bagages dans ses magasins ; tous les colis appartenant à des personnes de la région et portant des adresses suffisantes ont été remis à leurs propriétaires par ses soins ou par les soins du service de la Reconstitution.

Tous les autres bagages appartenant à des personnes habitant d'autres départements ou ne portant pas d'adresses ont été envoyés, selon les instructions du ministère de l'Intérieur, à l'adresse suivante, où on peut les réclamer : « Ministère de l'Intérieur, service de recherches des bagages égarés, 6, rue du Hanovre, Paris. »

Inutile, donc, de continuer à s'adresser à la Fédération régionale de Roubaix, car elle n'a plus aucun bagage en sa possession.

VOITURE ABANDONNEE

La police a dressé contravention contre M. Gustave Bruynghe, marchand de charbon, demeurant 6, rue de la République, pour abandon de voiture, défaut d'éclairage et de plaque d'identité.

VOL D'UN ARRIBRE-TRAIN DE CAMION

M. Emile Weyhonn, marchand vannier, demeurant rue Centrale, résidant momentanément à Rouen, a porté plainte contre un inconnu qui lui a dérobé l'arrière-train d'un camion, d'une valeur de 400 francs.

La police fait des recherches.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles relatifs à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre (année 1916, 1917 et 1918), sont entre les mains de MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

COMPTE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre d'eau de Javel, brosse, bœuf demi-sel à 13 fr. le k., beurre frais à 16 fr. le k., confitures en pots à 10 fr. le k., fromage de Hollande et Chester à 9 fr. 10 le k., œufs à 0 fr. 45 la pièce.

Vin rouge (1 fr. 75 le litre) : lundi 29, de 5 h. à 6 h., 5^e jaunes et vertes ; de 8 h. à 11 h., 6^e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 1^{er} jaunes et vertes ; de 5 h. à 8 h., 2^e jaunes et vertes ; de 8 h. à 11 h., 3^e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 1^{er} jaunes et vertes.

AVIS AUX ASSISTES

Les anciens bureaux de la rue de Tourcoing, rue Pellier et boulevard de Paris étant supprimés, les prochains paiements se feront rue de l'Hospice (Salle des Fêtes), dans l'ordre ci-dessous :

GRUPE A. — Lundi 29 mars : à 8 heures, 20.001 à 20.350 ; à 2 heures, 20.351 à 20.650 ; à 10 heures, 20.651 à 20.950 ; à 2 heures, 20.951 à 21.250 ; à 2 heures, 21.251 à 21.550 ; à 3 heures, 21.551 à 21.750 ; à 4 heures, 21.751 à 21.950.

Mardi 30 mars : à 9 heures, 21.951 à 22.150 ; à 9 heures,

22.151 à 22.450 ; à 10 heures, 22.451 à 22.650 ; à 11 heures, 22.651 à 22.950 ; à 2 heures, 22.951 à 23.250.

Mercredi 31 mars : à 9 heures, 23.251 à 23.500 ; à 9 heures, 23.501 à 23.750 ; à 10 heures, 23.751 à 24.000 ; à 11 heures, 24.001 à 24.250 ; à 2 heures, 24.251 à 24.500 ; à 3 heures, 24.501 à 24.750 ; à 4 heures, 24.751 à 25.000 ; à 5 heures, 25.001 à 25.250 ; à 6 heures, 25.251 à 25.500 ; à 7 heures, 25.501 à 25.750 ; à 8 heures, 25.751 à 26.000 ; à 9 heures, 26.001 à 26.250 ; à 10 heures, 26.251 à 26.500 ; à 11 heures, 26.501 à 26.750 ; à 12 heures, 26.751 à 27.000 ; à 13 heures, 27.001 à 27.250 ; à 14 heures, 27.251 à 27.500 ; à 15 heures, 27.501 à 27.750 ; à 16 heures, 27.751 à 28.000 ; à 17 heures, 28.001 à 28.250 ; à 18 heures, 28.251 à 28.500 ; à 19 heures, 28.501 à 28.750 ; à 20 heures, 28.751 à 29.000 ; à 21 heures, 29.001 à 29.250 ; à 22 heures, 29.251 à 29.500 ; à 23 heures, 29.501 à 29.750 ; à 24 heures, 29.751 à 30.000.

Vendredi 2 avril : à 8 heures, 30.001 à 31.050 ; à 9 heures, 31.051 à 31.400 ; à 10 heures, 31.401 à 31.750 ; à 11 heures, 31.751 à 32.100 ; à 2 heures, 32.101 à 32.500 ; à 3 heures, 32.501 à 32.750 ; à 4 heures, 32.751 à 33.000 ; à 5 heures, 33.001 à 33.250 ; à 6 heures, 33.251 à 33.500 ; à 7 heures, 33.501 à 33.750 ; à 8 heures, 33.751 à 34.000 ; à 9 heures, 34.001 à 34.250 ; à 10 heures, 34.251 à 34.500 ; à 11 heures, 34.501 à 34.750 ; à 12 heures, 34.751 à 35.000 ; à 13 heures, 35.001 à 35.250 ; à 14 heures, 35.251 à 35.500 ; à 15 heures, 35.501 à 35.750 ; à 16 heures, 35.751 à 36.000 ; à 17 heures, 36.001 à 36.250 ; à 18 heures, 36.251 à 36.500 ; à 19 heures, 36.501 à 36.750 ; à 20 heures, 36.751 à 37.000 ; à 21 heures, 37.001 à 37.250 ; à 22 heures, 37.251 à 37.500 ; à 23 heures, 37.501 à 37.750 ; à 24 heures, 37.751 à 38.000.

Samedi 3 avril, à 8 heures, 38.001 à la fin et rapatriés.

Les personnes qui travaillent et qui ne déclarent pas leur salaire sont passibles de poursuites. Le paiement sera fait aux chefs de famille seulement qui ne pourront se faire rembourser. Les retardataires ne sont plus payés et considérés comme renoncés aux secours.

Les assistés devront se procurer leur bulletin de salaire signé qui sera vérifié avant paiement.

AMICALE PIERRE-DE ROUBAIX

C'est aujourd'hui dimanche, à 4 heures du soir, qui se donnera, dans la salle des Fêtes Hermine, angle des rues de Lamoy et du Tilleul, la grande fête annuelle de famille.

Un concert sera donné, est organisé par l'Amicale des Anciens Elèves au profit de sa caisse de secours. Entrée : 1 fr. — Bal à 7 heures. Entrée : 1 franc.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Suzanne Widens, rue Cartigny ; Lucienne Dusoir, rue Saint-Thérèse, 19 ; Pierre Debaegre, rue de Lamoy, 175 bis ; Jean Delvaux, rue de la Gare, cité Saint-Henri, 10 ; François Vézot, boulevard d'Armentières, 108 ; François Roche, rue Garpeux, 84 ;

DECEDES. — Sidonie Stéphan, 41 ans, rue Labrière, 17 ; Denis Menestrel, 17 ans, rue de Longues-Halles, 2 ; Emile Bouillon, 25 jours, rue de la Gare, 10 ; Célestine Soffart, 45 ans, boulevard de Strasbourg, 23 ; Victor Duprez, 41 ans, rue de l'Impasse Barbe-d'Or, 17 ; François Delvaux, 56 ans, rue de Chemin de Fer, 57 ; Clémence Hesse, 62 ans, rue de la Gare, 10 ; Marie Picot, 53 ans, rue Carpeux, 7 ; Julien Vanmeenen, 53 ans, rue de l'Époule, 187 ; Madeleine Mica, 53 ans, rue de la Gare, 10 ; Elise Samain, 17 ans, rue de la Gare, 10 ; Marie Marguerite, 16 ans, rue de la Conférence, 46 ; Odile Delosse, 75 ans, rue de Tilleul.

Société d'Assurances

Incendie et accidents, demande AGENTS GENEVAUX, pas de cautionnement. Ecrire : SERSIRON, 17, rue du Provençal, Paris (9^e)

TOURCOING

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement Jace Sabatopol, le lundi 29 mars 1920, 1 litre par personne pour 1 fr. 75. Secteur 13 cartes grises, numéros pairs, de 8 h. à 9 h. ; impairs, de 9 h. à 10 h. ; impairs, de 11 h. à 12 heures.

Secteur 13 : cartes grises, numéros pairs, de 8 h. à 9 h. ; impairs, de 9 h. à 10 h. ; impairs, de 11 h. à 12 heures.

AVOINE

Les retardataires seront inscrits au bureau communal (Hôtel de Ville), lundi et mardi, 29 et 30 mars, le matin seulement, de 8 h. à 11 heures.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Reception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnité, ainsi que des bons de réquisition, allocations, certificats, etc.

Lundi 29 mars 1920 : de 8 h. 30 à midi, retardataires, 1901 à 2000 ; de 2 h. à 6 h., 2001 à 2500. Mardi 30 mars : de 8 h. 30 à midi 2501 à 3000 ; de 2 h. à 6 h., 3001 à 3500.

Le retardataire est prié de se présenter personnellement, muni de son livret de famille ou d'une pièce d'identité.

SERVICE DES VETEMENTS ET CHAUSSURES

(Amicales, rue du Haze)

La vente de vêtements et chaussures aura lieu désormais tous les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine.

Des tickets ont été distribués jusqu'au jeudi soir. Si ces tickets ne suffisent pas, une nouvelle distribution de tickets aura lieu vendredi matin pour la vente de vendredi et samedi.

Chaussures, repos et de fatigue pour hommes, chaussures croûte femmes et enfants, ainsi que semelles, jolons et cuir au kilo.

PONTEVILLE. — Gilets à manchettes, flanelles, caleçons et camisoles pour hommes, couvertures, robes, bas et chaussettes pour enfants de 5 à 15 ans.

MERCERIE. — Laine à tricoter, laines, boules, agafes de pantalons, boutons corozo et fantaisie, cordons fil, agrafes, ruban régence, etc.

DEROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE

Il est rappelé que les dimanches qui, chaque année, précèdent les fêtes de Pâques de la Toussaint, de la Saint-Nicolas, de la Noël et le premier jour de l'An et les jours des dites fêtes lorsqu'ils tombent un dimanche, sont déclarés jours de fête légale.

CORE A DOMICILE

Secteur 8 : inscription rue Carnot ou à l'Usine à Gaz

Lundi 29 mars, cartes roses ; mardi 30 mars, cartes grises ; 1 et 2 heures, 5 hectolitres ; 3 et 4 heures, 3 hectolitres ; 5 heures, 1 hectolitre ; 6 heures, 1 hectolitre ; 7 heures, 1 hectolitre ; 8 heures, 1 hectolitre ; 9 heures, 1 hectolitre ; 10 heures, 1 hectolitre ; 11 heures, 1 hectolitre ; 12 heures, 1 hectolitre ; 13 heures, 1 hectolitre ; 14 heures, 1 hectolitre ; 15 heures, 1 hectolitre ; 16 heures, 1 hectolitre ; 17 heures, 1 hectolitre ; 18 heures, 1 hectolitre ; 19 heures, 1 hectolitre ; 20 heures, 1 hectolitre ; 21 heures, 1 hectolitre ; 22 heures, 1 hectolitre ; 23 heures, 1 hectolitre ; 24 heures, 1 hectolitre ; 25 heures, 1 hectolitre ; 26 heures, 1 hectolitre ; 27 heures, 1 hectolitre ; 28 heures, 1 hectolitre ; 29 heures, 1 hectolitre ; 30 heures, 1 hectolitre ; 31 heures, 1 hectolitre ; 32 heures, 1 hectolitre ; 33 heures, 1 hectolitre ; 34 heures, 1 hectolitre ; 35 heures, 1 hectolitre ; 36 heures, 1 hectolitre ; 37 heures, 1 hectolitre ; 38 heures, 1 hectolitre ; 39 heures, 1 hectolitre ; 40 heures, 1 hectolitre ; 41 heures, 1 hectolitre ; 42 heures, 1 hectolitre ; 43 heures, 1 hectolitre ; 44 heures, 1 hectolitre ; 45 heures, 1 hectolitre ; 46 heures, 1 hectolitre ; 47 heures, 1 hectolitre ; 48 heures, 1 hectolitre ; 49 heures, 1 hectolitre ; 50 heures, 1 hectolitre ; 51 heures, 1 hectolitre ; 52 heures, 1 hectolitre ; 53 heures, 1 hectolitre ; 54 heures, 1 hectolitre ; 55 heures, 1 hectolitre ; 56 heures, 1 hectolitre ; 57 heures, 1 hectolitre ; 58 heures, 1 hectolitre ; 59 heures, 1 hectolitre ; 60 heures, 1 hectolitre ; 61 heures, 1 hectolitre ; 62 heures, 1 hectolitre ; 63 heures, 1 hectolitre ; 64 heures, 1 hectolitre ; 65 heures, 1 hectolitre ; 66 heures, 1 hectolitre ; 67 heures, 1 hectolitre ; 68 heures, 1 hectolitre ; 69 heures, 1 hectolitre ; 70 heures, 1 hectolitre ; 71 heures, 1 hectolitre ; 72 heures, 1 hectolitre ; 73 heures, 1 hectolitre ; 74 heures, 1 hectolitre ; 75 heures, 1 hectolitre ; 76 heures, 1 hectolitre ; 77 heures, 1 hectolitre ; 78 heures, 1 hectolitre ; 79 heures, 1 hectolitre ; 80 heures, 1 hectolitre ; 81 heures, 1 hectolitre ; 82 heures, 1 hectolitre ; 83 heures, 1 hectolitre ; 84 heures, 1 hectolitre ; 85 heures, 1 hectolitre ; 86 heures, 1 hectolitre ; 87 heures, 1 hectolitre ; 88 heures, 1 hectolitre ; 89 heures, 1 hectolitre ; 90 heures, 1 hectolitre ; 91 heures, 1 hectolitre ; 92 heures, 1 hectolitre ; 93 heures, 1 hectolitre ; 94 heures, 1 hectolitre ; 95 heures, 1 hectolitre ; 96 heures, 1 hectolitre ; 97 heures, 1 hectolitre ; 98 heures, 1 hectolitre ; 99 heures, 1 hectolitre ; 100 heures, 1 hectolitre ; 101 heures, 1 hectolitre ; 102 heures, 1 hectolitre ; 103 heures, 1 hectolitre ; 104 heures, 1 hectolitre ; 105 heures, 1 hectolitre ; 106 heures, 1 hectolitre ; 107 heures, 1 hectolitre ; 108 heures, 1 hectolitre ; 109 heures, 1 hectolitre ; 110 heures, 1 hectolitre ; 111 heures, 1 hectolitre ; 112 heures, 1 hectolitre ; 113 heures, 1 hectolitre ; 114 heures, 1 hectolitre ; 115 heures, 1 hectolitre ; 116 heures, 1 hectolitre ; 117 heures, 1 hectolitre ; 118 heures, 1 hectolitre ; 119 heures, 1 hectolitre ; 120 heures, 1 hectolitre ; 121 heures, 1 hectolitre ; 122 heures, 1 hectolitre ; 123 heures, 1 hectolitre ; 124 heures, 1 hectolitre ; 125 heures, 1 hectolitre ; 126 heures, 1 hectolitre ; 127 heures, 1 hectolitre ; 128 heures, 1 hectolitre ; 129 heures, 1 hectolitre ; 130 heures, 1 hectolitre ; 131 heures, 1 hectolitre ; 132 heures, 1 hectolitre ; 133 heures, 1 hectolitre ; 134 heures, 1 hectolitre ; 135 heures, 1 hectolitre ; 136 heures, 1 hectolitre ; 137 heures, 1 hectolitre ; 138 heures, 1 hectolitre ; 139 heures, 1 hectolitre ; 140 heures, 1 hectolitre ; 141 heures, 1 hectolitre ; 142 heures, 1 hectolitre ; 143 heures, 1 hectolitre ; 144 heures, 1 hectolitre ; 145 heures, 1 hectolitre ; 146 heures, 1 hectolitre ; 147 heures, 1 hectolitre ; 148 heures, 1 hectolitre ; 149 heures, 1 hectolitre ; 150 heures, 1 hectolitre ; 151 heures, 1 hectolitre ; 152 heures, 1 hectolitre ; 153 heures, 1 hectolitre ; 154 heures, 1 hectolitre ; 155 heures, 1 hectolitre ; 156 heures, 1 hectolitre ; 157 heures, 1 hectolitre ; 158 heures, 1 hectolitre ; 159 heures, 1 hectolitre ; 160 heures, 1 hectolitre ; 161 heures, 1 hectolitre ; 162 heures, 1 hectolitre ; 163 heures, 1 hectolitre ; 164 heures, 1 hectolitre ; 165 heures, 1 hectolitre ; 166 heures, 1 hectolitre ; 167 heures, 1 hectolitre ; 168 heures, 1 hectolitre ; 169 heures, 1 hectolitre ; 170 heures, 1 hectolitre ; 171 heures, 1 hectolitre ; 172 heures, 1 hectolitre ; 173 heures, 1 hectolitre ; 174 heures, 1 hectolitre ; 175 heures, 1 hectolitre ; 176 heures, 1 hectolitre ; 177 heures, 1 hectolitre ; 178 heures, 1 hectolitre ; 179 heures, 1 hectolitre ; 180 heures, 1 hectolitre ; 181 heures, 1 hectolitre ; 182 heures, 1 hectolitre ; 183 heures, 1 hectolitre ; 184 heures, 1 hectolitre ; 185 heures, 1 hectolitre ; 186 heures, 1 hectolitre ; 187 heures, 1 hectolitre ; 188 heures, 1 hectolitre ; 189 heures, 1 hectolitre ; 190 heures, 1 hectolitre ; 191 heures, 1 hectolitre ; 192 heures, 1 hectolitre ; 193 heures, 1 hectolitre ; 194 heures, 1 hectolitre ; 195 heures, 1 hectolitre ; 196 heures, 1 hectolitre ; 197 heures, 1 hectolitre ; 198 heures, 1 hectolitre ; 199 heures, 1 hectolitre ; 200 heures, 1 hectolitre ; 201 heures, 1 hectolitre ; 202 heures, 1 hectolitre ; 203 heures, 1 hectolitre ; 204 heures, 1 hectolitre ; 205 heures, 1 hectolitre ; 206 heures, 1 hectolitre ; 207 heures, 1 hectolitre ; 208 heures, 1 hectolitre ; 209 heures, 1 hectolitre ; 210 heures, 1 hectolitre ; 211 heures, 1 hectolitre ; 212 heures, 1 hectolitre ; 213 heures, 1 hectolitre ; 214 heures, 1 hectolitre ; 215 heures, 1 hectolitre ; 216 heures, 1 hectolitre ; 217 heures, 1 hectolitre ; 218 heures, 1 hectolitre ; 219 heures, 1 hectolitre ; 220 heures, 1 hectolitre ; 221 heures, 1 hectolitre ; 222 heures, 1 hectolitre ; 223 heures, 1 hectolitre ; 224 heures, 1 hectolitre ; 225 heures, 1 hectolitre ; 226 heures, 1 hectolitre ; 227 heures, 1 hectolitre ; 228 heures, 1 hectolitre ; 229 heures, 1 hectolitre ; 230 heures, 1 hectolitre ; 231 heures, 1 hectolitre ; 232 heures, 1 hectolitre ; 233 heures, 1 hectolitre ; 234 heures, 1 hectolitre ; 235 heures, 1 hectolitre ; 236 heures, 1 hectolitre ; 237 heures, 1 hectolitre ; 238 heures, 1 hectolitre ; 239 heures, 1 hectolitre ; 240 heures, 1 hectolitre ; 241 heures, 1 hectolitre ; 242 heures, 1 hectolitre ; 243 heures, 1 hectolitre ; 244 heures, 1 hectolitre ; 245 heures, 1 hectolitre ; 246 heures, 1 hectolitre ; 247 heures, 1 hectolitre ; 248 heures, 1 hectolitre ; 249 heures, 1 hectolitre ; 250 heures, 1 hectolitre ; 251 heures, 1 hectolitre ; 252 heures, 1 hectolitre ; 253 heures, 1 hectolitre ; 254 heures, 1 hectolitre ; 255 heures, 1 hectolitre ; 256 heures, 1 hectolitre ; 257 heures, 1 hectolitre ; 258 heures, 1 hectolitre ; 259 heures, 1 hectolitre ; 260 heures, 1 hectolitre ; 261 heures, 1 hectolitre ; 262 heures, 1 hectolitre ; 263 heures, 1 hectolitre ; 264 heures, 1 hectolitre ; 265 heures, 1 hectolitre ; 266 heures, 1 hectolitre ; 267 heures, 1 hectolitre ; 268 heures, 1 hectolitre ; 269 heures, 1 hectolitre ; 270 heures, 1 hectolitre ; 271 heures, 1 hectolitre ; 272 heures, 1 hectolitre ; 273 heures, 1 hectolitre ; 274 heures, 1 hectolitre ; 275 heures, 1 hectolitre ; 276 heures, 1 hectolitre ; 277 heures, 1 hectolitre ; 278 heures, 1 hectolitre ; 279 heures, 1 hectolitre ; 280 heures, 1 hectolitre ; 281 heures, 1 hectolitre ; 282 heures, 1 hectolitre ; 283 heures, 1 hectolitre ; 284 heures, 1 hectolitre ; 285 heures, 1 hectolitre ; 286 heures, 1 hectolitre ; 287 heures, 1 hectolitre ; 288 heures, 1 hectolitre ; 289 heures, 1 hectolitre ; 290 heures, 1 hectolitre ; 291 heures, 1 hectolitre ; 292 heures, 1 hectolitre ; 293 heures, 1 hectolitre ; 294 heures, 1 hectolitre ; 295 heures, 1 hectolitre ; 296 heures, 1 hectolitre ; 297 heures, 1 hectolitre ; 298 heures, 1 hectolitre ; 299 heures, 1 hectolitre ; 300 heures, 1 hectolitre ; 301 heures, 1 hectolitre ; 302 heures, 1 hectolitre ; 303 heures, 1 hectolitre ; 304 heures, 1 hectolitre ; 305 heures, 1 hectolitre ; 306 heures, 1 hectolitre ; 307 heures, 1 hectolitre ; 308 heures, 1 hectolitre ; 309 heures, 1 hectolitre ; 310 heures, 1 hectolitre ; 311 heures, 1 hectolitre ; 312 heures, 1 hectolitre ; 313 heures, 1 hectolitre ; 314 heures, 1 hectolitre ; 315 heures, 1 hectolitre ; 316 heures, 1 hectolitre ; 317 heures, 1 hectolitre ; 318 heures, 1 hectolitre ; 319 heures, 1 hectolitre ; 320 heures, 1 hectolitre ; 321 heures, 1 hectolitre ; 322 heures, 1 hectolitre ; 323 heures, 1 hectolitre ; 324 heures, 1 hectolitre ; 325 heures, 1 hectolitre ; 326 heures, 1 hectolitre ; 327 heures, 1 hectolitre ; 328 heures, 1 hectolitre ; 329 heures, 1 hectolitre ; 330 heures, 1 hectolitre ; 331 heures, 1 hectolitre ; 332 heures, 1 hectolitre ; 333 heures, 1 hectolitre ; 334 heures, 1 hectolitre ; 335 heures, 1 hectolitre ; 336 heures, 1 hectolitre ; 337 heures, 1 hectolitre ; 338 heures, 1 hectolitre ; 339 heures, 1 hectolitre ; 340 heures, 1 hectolitre ; 341 heures, 1 hectolitre ; 342 heures, 1 hectolitre ; 343 heures, 1 hectolitre ; 344 heures, 1 hectolitre ; 345 heures, 1 hectolitre ; 346 heures, 1 hectolitre ; 347 heures, 1 hectolitre ; 348 heures, 1 hectolitre ; 349 heures, 1 hectolitre ; 350 heures, 1 hectolitre ; 351 heures, 1 hectolitre ; 352 heures, 1 hectolitre ; 353 heures, 1 hectolitre ; 354 heures, 1 hectolitre ; 355 heures, 1 hectolitre ; 356 heures, 1 hectolitre ; 357 heures, 1 hectolitre ; 358 heures, 1 hectolitre ; 359 heures, 1 hectolitre ; 360 heures, 1 hectolitre ; 361 heures, 1 hectolitre ; 362 heures, 1 hectolitre ; 363 heures, 1 hectolitre ; 364 heures, 1 hectolitre ; 365 heures, 1 hectolitre ; 366 heures, 1 hectolitre ; 367 heures, 1 hectolitre ; 368 heures, 1 hectolitre ; 369 heures, 1 hectolitre ; 370 heures, 1 hectolitre ; 371 heures, 1 hectolitre ; 372 heures, 1 hectolitre ; 373 heures, 1 hectolitre ; 374 heures, 1 hectolitre ; 375 heures, 1 hectolitre ; 376 heures, 1 hectolitre ; 377 heures, 1 hectolitre ; 378 heures, 1 hectolitre ; 379 heures, 1 hectolitre ; 380 heures, 1 hectolitre ; 381 heures, 1 hectolitre ; 382 heures, 1 hectolitre ; 383 heures, 1 hectolitre ; 384 heures, 1 hectolitre ; 385 heures, 1 hectolitre ; 386 heures, 1 hectolitre ; 387 heures, 1 hectolitre ; 388 heures, 1 hectolitre ; 389 heures, 1 hectolitre ; 390 heures, 1 hectolitre ; 391 heures, 1 hectolitre ; 392 heures, 1 hectolitre ; 393 heures, 1 hectolitre ; 394 heures, 1 hectolitre ; 395 heures, 1 hectolitre ; 396 heures, 1 hectolitre ; 397 heures, 1 hectolitre ; 398 heures, 1 hectolitre ; 399 heures, 1 hectolitre ; 400 heures, 1 hectolitre ; 401 heures, 1 hectolitre ; 402 heures, 1 hectolitre ; 403 heures, 1 hectolitre ; 404 heures, 1 hectolitre ; 405 heures, 1 hectolitre ; 406 heures, 1 hectolitre ; 407 heures, 1 hectolitre ; 408 heures, 1 hectolitre ; 409 heures, 1 hectolitre ; 410 heures, 1 hectolitre ; 411 heures, 1 hectolitre ; 412 heures, 1 hectolitre ; 413 heures, 1 hectolitre ; 414 heures, 1 hectolitre ; 415 heures, 1 hectolitre ; 416 heures, 1 hectolitre ; 417 heures, 1 hectolitre ; 418 heures, 1 hectolitre ; 419 heures, 1 hectolitre ; 420 heures, 1 hectolitre ; 421 heures, 1 hectolitre ; 422 heures, 1 hectolitre ; 423 heures, 1 hectolitre ; 424 heures, 1 hectolitre ; 425 heures, 1 hectolitre ; 426 heures, 1 hectolitre ; 427 heures, 1 hectolitre ; 428 heures, 1 hectolitre ; 429 heures, 1 hectolitre ; 430 heures, 1 hectolitre ; 431 heures, 1 hectolitre ; 432 heures, 1 hectolitre ; 433 heures, 1 hectolitre ; 434 heures, 1 hectolitre ; 435 heures, 1 hectolitre ; 436 heures, 1 hectolitre ; 437 heures, 1 hectolitre ; 438 heures, 1 hectolitre ; 439 heures, 1 hectolitre ; 440 heures, 1 hectolitre ; 441 heures, 1 hectolitre ; 442 heures, 1 hectolitre ; 443 heures, 1 hectolitre ; 444 heures, 1 hectolitre ; 445 heures, 1 hectolitre ; 446 heures, 1 hectolitre ; 447 heures, 1 hectolitre ; 448 heures, 1 hectolitre ; 449 heures, 1 hectolitre ; 450 heures, 1 hectolitre ; 451 heures, 1 hectolitre ; 452 heures, 1 hectolitre ; 453 heures, 1 hectolitre ; 454 heures, 1 hectolitre ; 455 heures, 1 hectolitre ; 456 heures, 1 hectolitre ; 457 heures, 1 hectolitre ; 458 heures, 1 hectolitre ; 459 heures, 1 hectolitre ; 460 heures, 1 hectolitre ; 461 heures, 1 hectolitre ; 462 heures, 1 hectolitre ; 463 heures, 1 hectolitre ; 464 heures, 1 hectolitre ; 465 heures, 1 hectolitre ; 466 heures, 1 hectolitre ; 467 heures, 1 hectolitre ; 468 heures, 1 hectolitre ; 469 heures, 1 hectolitre ; 470 heures, 1 hectolitre ; 471 heures, 1 hectolitre ; 472 heures, 1 hectolitre ; 473 heures, 1 hectolitre ; 474 heures, 1 hectolitre ; 475 heures, 1 hectolitre ; 476 heures, 1 hectolitre ; 477 heures, 1 hectolitre ; 478 heures, 1 hectolitre ; 479 heures, 1 hectolitre ; 480 heures, 1 hectolitre ; 481 heures, 1 hectolitre ; 482 heures, 1 hectolitre ; 483 heures, 1 hectolitre ; 484 heures, 1 hectolitre ; 485 heures, 1 hectolitre ; 486 heures, 1 hectolitre ; 487 heures, 1 hectolitre ; 488 heures, 1 hectolitre ; 489 heures, 1 hectolitre ; 490 heures, 1 hectolitre ; 491 heures, 1 hectolitre ; 492 heures, 1 hectolitre ; 493 heures, 1 hectolitre ; 494 heures, 1 hectolitre ; 495 heures, 1 hectolitre ; 496 heures, 1 hectolitre ; 497 heures, 1 hectolitre ; 498 heures, 1 hectolitre ; 499 heures, 1 hectolitre ; 500 heures, 1 hectolitre ; 501 heures, 1 hectolitre ; 502 heures, 1 hectolitre ; 503 heures, 1 hectolitre ; 504 heures, 1